



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-628

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2022

Sommaire

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2022-08-25-00001 - décision portant délégation de signature pour le circuit simplifié des frais de justice (CRETEIL) (2 pages)

Page 3

Cour d'appel de Paris

75-2022-08-25-00001

décision portant délégation de signature pour le
circuit simplifié des frais de justice (CRETEIL)



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 23 août 2022

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE CIRCUIT SIMPLIFIÉ DES FRAIS DE JUSTICE

La première présidente par intérim de la cour d'appel de Paris, Nathalie Dutartre,

Le procureur général près ladite cour, Rémy Heitz,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-65 (administration des services judiciaires par les chefs de cour d'appel), R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 septembre 2021 portant nomination de M. Rémy Heitz aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu l'ordonnance n°249-2022 du 24 mai 2022, modifiée, relative à l'interim de la première présidence à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Vu la circulaire SJ.12.86/OFJ4-19.03.2012 du 19 mars 2012 relative au circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice ;

DECIDENT :

Article unique : Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire aux agents à l'effet de certifier, dans le cadre de la circulaire précitée, les états récapitulatifs accompagnés du plan de contrôle à :

- Madame Patricia VANDENBROUCKE, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Créteil ;
- Madame Maria CUSTODIO, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Créteil

Le procureur général

Signé
Rémy HEITZ

La première présidente par intérim,

Signé
Nathalie DUTARTRE